



Protection juridique - on recommence à me harceler convention pénale est ce la bonne date ...

Par **roda**, le **13/03/2025 à 11:56**

Bonjour, rnrnSuite à convention pénale en janvier 2024 (à la demande du Procureur), J'ai oublié de demander à la personne qui m'a fait signer la convention, et qui m'a **bien précisé qu'il s'agissait bien de harcèlement moral venant de mes voisins**, en me conseillant de porter plainte pour harcèlement moral, il y a eu du calme qui m'a permis de me remettre un peu d'aplomb, mais cette signature qui a rendue furieuse ma voisine du dessus, qui a toujours imaginée que payer un loyer lui donnait tous les droits ... **la signature était le 10 janvier 2024, et là ça y est on remet ça.** rnrnQuand cela à commencé, il y avait 31 ans que je résidais dans mon appartement sans problème important avec qui que ce soit. rnrn**La question, si je porte plainte comme on me l'a conseillé, est ce la daternde la signature de la convention qui fera foi du problème. J'ai eu une rnaissance juridique pendant des dizaine d'année avec ma banque, que rnj'avais annulé car étant à la retraite je n'avais pas de soucis rnparticuliers, manque de chance quand ils sont arrivés je n'avais plus dernprotection juridique, je l'ai reprise en 2021, cela fait donc 4 ans rnque je paie mensuellement cette assurance. Si c'est la date de signature rnde la convention qui fait foi, je pourrai demander de l'aide, sinon ...** rnrnJe vais avoir 75 ans, ils m'ont bousillés la santé, ils m'ont gâché plus rnde 5 ans de ma vie, alors que j'ai bien peur de ne plus avoir beaucoup rnd'années devant moi, ayant eu un parcours de vie difficile, et ce qu'ilsrnt fait m'a achevé. Je n'ai pas les moyens de payer un avocat de ma rnpoche et comme grace aux conseils de certaines personne sur ce forum, rnj'avais pu obtenir pour un problème d'héritage de mon père que ma demi rncède un peu d'argent, mais entre les soucis de mes enfants que je n'ai rnpas pu faire autrement que d'aider, il ne me reste pas grand chose, et rnaussi avec une retraite de moins de 900 euros par mois, je suis obligée rnde piocher sur le peu qui me

reste, et l'aide juridictionnelle comme je suis propriétaire de mon appartement, à première vue je n'y ai pas droit)rnPartir, même un studio dans le sud actuellement, coute une fortune et par contre mon appartement datant de 1963, bien que j'ai fait des aménagements justement pour être bien pour ma retraite on en tient pas compte et les agences ou autre (appartement de 68 m2) ne me propose pas quelque chose qui me permettra de me reloger, je réside dans le midi de la France, où il y a tant de soucis de voisinages actuellement.rnMais moi si ils remettent ca, je ne vais pas y survivre. rnMerci si vous pouvez me conseiller.
rnCordialement.